

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30 c
Réclames 50
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de réviser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas,
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 NOVEMBRE 1886

CRAINTES DE CONFLIT EUROPÉEN

Les séances des Délégations hongroises
ont commencé vendredi.

Les discours d'ouverture prononcés par
les présidents ont produit une profonde im-
pression. On n'était nullement préparé à les
voir toucher aux questions de politique ex-
térieure d'une façon si énergique.

M. Smolka, président de la Légation au-
trichienne, s'est ainsi exprimé :

« La sagesse de Sa Majesté a su jusqu'à pré-
sent maintenir la paix, et cela au milieu des cir-
constances les plus difficiles, — une paix qui est
évidemment nécessaire pour fortifier notre situation
économique. »

« Cette paix pourra-t-elle être maintenue dans
l'avenir ? C'est là une question qui échappe à notre
examen, mais qui, en présence des circonstances
successivement difficiles qui se produisent, est pro-
pre à éveiller des inquiétudes sérieuses. »

« Les intentions — je pourrais dire les traditions
— de toutes les Délégations ont toujours été d'exa-
miner avec attention les forces de l'empire. Les
Délégations se sont toujours sérieusement appli-
quées à travailler et à coopérer, dans la mesure de
leurs moyens, au maintien de ses forces. »

« Cela me confirme dans ma conviction que les
situations actuelles, en présence des complica-
tions aussi évidentes même pour les non initiés,
ne dissimuleront pas qu'il faut mettre tout en
œuvre, et dans une mesure bien large, pour que
l'Autriche-Hongrie soit en état de prendre dans le
conseil des puissances la situation qui lui est due, »

« Je tiens à dire une situation qui puisse faire prévoir
que sa voix sera entendue, qui fasse connaître que
les peuples de l'empire sont décidés fermement à
maintenir intacte son autorité par tous les moyens
possibles et même à la défendre, si cela était né-
cessaire, par l'ultima ratio. »

La Délégation hongroise s'est réunie à 5
heures ; elle a choisi pour président le comte

Tisza, pour vice-président le cardinal Hay-
nald.

Dans son allocution, le comte Tisza a fait
remarquer qu'en dehors de la tâche qui lui
incombe comme d'habitude d'assurer au
pays une administration économique, la Dé-
légation se trouve en face d'un double de-
voir :

Premièrement, elle devra travailler à se
faire une idée aussi nette que possible des
relations internationales de la monarchie et
de la situation générale, afin de pouvoir se
rendre compte si la politique étrangère sui-
vie par le gouvernement répond aux nécessi-
tés du moment et si tout est fait pour assu-
rer le succès de cette politique.

L'orateur est convaincu que, tout en res-
tant très prudent, comme la situation le lui
commande, le ministre des affaires étrangè-
res saura fournir à la Délégation tous les
éclaircissements possibles et qu'il s'efforcera
de dissiper les inquiétudes que peuvent na-
turellement faire naître chez les personnes
non initiées les événements graves et com-
pliqués de l'heure présente.

La Délégation devra, en second lieu, soit
faire en sorte que l'armée de la monarchie
mise sur un pied d'égalité avec celles des au-
tres grandes puissances, non-seulement au
point de vue du patriotisme et du dévoue-
ment, mais aussi sous le rapport de la force
et de l'armement, et qu'elle ait conscience de
cette égalité.

Les peuples de la monarchie, et en pre-
mière ligne les Hongrois, dit l'orateur, pen-
sent avec raison que les grands intérêts qu'a
le pays en Orient ne sauraient à aucun prix
être abandonnés, et qu'il faudrait les sauve-
garder, dût-on même pour cela affronter un
conflit armé.

Le comte Tisza se plaît à espérer que la
diplomatie réussira à préserver en même
temps et les intérêts de la monarchie et la
paix.

Ces discours de MM. Smolka et Tisza ont
produit en Autriche et dans l'Europe tout en-
tière un effet considérable.

L'intérêt de chacun porte à les commenter
de diverses manières.

En l'état actuel de l'Europe, elles ont une
gravité exceptionnelle.

Chronique générale.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Le nouveau ministre des travaux publics,
M. Edouard Millaud, est né à Tarascon
(Rhône), le 27 septembre 1834. Il est de
taille moyenne. Il porte toute sa barbe, qui
est châtain. L'ensemble de sa personne est
très avenant.

M. Edouard Millaud était avocat à Lyon
depuis 1856, lorsqu'il fut nommé avocat gé-
néral par décret du 10 septembre 1870. Il
remplit ensuite les fonctions de procureur
par intérim ; mais son refus de conclure
contre la presse l'obligea à donner sa démis-
sion au mois de mai 1874. Il se porta can-
didat et fut élu, au scrutin complémentaire
du 2 juillet 1874, représentant du Rhône à
l'Assemblée nationale par 61,268 voix sur
114,632 votants.

M. Millaud prit part à plusieurs discus-
sions importantes. C'est lui qui proposa de
vendre les biens de Napoléon III pour
payer les frais de guerre. Il adopta l'en-
semble des lois constitutionnelles. Le 14
mars 1880, il a été élu sénateur du Rhône
par 239 voix sur 323 votants.

M. Edouard Millaud a publié plusieurs
ouvrages de droit. En outre, il a fait insérer
dans des revues et des journaux spéciaux
des travaux de jurisprudence et de médecine
légale.

Le *Petit Journal* a publié un entrefilet
qui peut donner à réfléchir à M. Boulanger
et autres partisans d'une aventure militaire
française :

« On signale un redoublement d'activité
dans les préparatifs militaires de l'Allema-
gne, et spécialement ce fait important, que
les manufactures ont interrompu tout d'un
coup la fabrication du fusil à répétition
pour entreprendre une arme d'un autre mo-
dele, dont les essais ont été effectués par
des régiments d'infanterie casernés en Al-
sace. »

« Toutes les garnisons frontalières de
France et de Russie recevront les premières
le nouveau fusil ; de plus, l'infanterie alle-
mande sera munie d'un nouveau sabre-
baïonnette. »

Il serait intéressant de savoir, après les
interminables essais des commissions fran-
çaises, où en est enfin la question de l'ar-
mement perfectionné de nos troupes.

Les socialistes poursuivent plus que ja-
mais leur propagande révolutionnaire.
Comme les mineurs de Decazville sont
depuis trois mois tranquilles, les citoyens
Basly et Gilly, sous prétexte de recueillir des
fonds pour les grévistes de Vierzon, sont
allés les pousser de nouveau à la rébellion.

On lit dans le *Journal des Campagnes* :

« Les éventualités d'impôts qui menacent
d'atteindre quiconque perçoit ou attend un
revenu, aussi bien que les impôts déjà exis-
tants qui frappent le capital sous quelque
forme qu'il se présente, augmentent chaque
jour les perplexités de cette catégorie con-
sidérable de citoyens qui possèdent quelque
chose. »

« La propriété rurale, surchargée d'im-
pôts, délaissée par le cultivateur qui n'y
trouve plus la rémunération de ses peines,
est devenu un luxe qui n'est plus à la portée
de ceux qui n'ont que des revenus exigus. »

« La concurrence étrangère, l'impres-
sion des récoltes exotiques, le renchérisse-
ment de la main d'œuvre, la dépopulation
des campagnes, la nécessité de substituer
un outillage perfectionné aux procédés de
culture anciens, sont devenus autant de fac-
teurs qui concourent à l'avilissement de la
propriété, capitalisée à un taux qui, en
moyenne, ne dépasse pas 2 0/0. Grevée de
charges énormes qui ne sont pas proportion-
nées à son produit, incapable de rémunérer
les capitaux engagés, sauf peut-être par des

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

VI

Le lendemain, à peine habillé, je cours rue
Causson. Mon parti était pris : il fallait payer
Causson ; je ne pouvais rester sous le coup des
menaces de cet homme.

Quelques heures et demi, je me rendis chez lui.
Il se trouvait dans son cabinet, assis devant son
bureau ; il semblait fort occupé à feuilleter un tas
de papiers. Il leva sur moi ses lunettes bleues
et me regarda avec un air interrogateur.

« Ah ! c'est vous, monsieur Causson. Veuillez
s'asseoir, je suis à vous. »

« Vous faites bien de venir, me dit-il. Il n'est
pas dans mes habitudes d'user si promptement de
mes divers clients ; mais vous comprenez
les procédés employés par M. de la Coudraye

n'étaient pas faits pour me disposer à la moindre
complaisance.

Nous causâmes de la scène de la veille. Il me
félicita de la modération que j'avais montrée ;
mon sang-froid dans cette circonstance indiquait,
selon lui, que j'étais doué d'une qualité sans
laquelle il n'y avait pas de spéculateur sérieux,
l'impassibilité. Et cela l'avait d'autant plus frappé
que dans ce moment j'avais véritablement à me
plaindre du vicomte.

« Voyons, monsieur, ajouta-t-il, vous avez un
sens droit et rassuré ; eh bien, je m'en rapporte à
vous, que pensez-vous de cette difficulté ? »

« J'avoue, dis-je, que toutes les apparences
sont contre lui, mais il est déplorable que... »

« Déplorable, en effet, fit-il en m'interrompant,
je dirai plus, c'est un véritable malheur ; et je le
regrette aussi, je dois le dire, à cause du vicomte,
dont j'ai su quelquefois apprécier la loyauté. »

Il fit l'éloge de Léonce ; la seule chose qu'il
blâma en lui, ce fut une légèreté d'esprit excessive.

« Il traite, me dit-il, avec un sans-façon et
une étourderie déplorable les affaires les plus
importantes. Grâce à ces malheureuses dispositions,
il a su rendre médiocres des opérations qui étaient
excellentes, et détestables celles qui n'étaient que
médiocres. Je serais désolé, ajouta-t-il, de gâter
les bons rapports qui paraissent exister entre vous
et lui ; mais s'il m'est permis de vous donner un

conseil, ce serait de ne jamais engager de spé-
culation dont le vicomte aurait la direction tout seul,
— et uniquement, je vous le répète, à cause de
cette insouciance qui amène, comme vous voyez,
de si fâcheux résultats. »

Je remerciai Lentague de ce conseil, en lui disant
qu'il était à peu près superflu ; car, après ce qui
s'était passé, je n'avais pas envie de mettre de
nouveau le vicomte à l'épreuve. Puis je comptai
sur le bureau les quinze mille trois cents et quel-
ques francs que j'avais à payer. Lentague s'ap-
prêta à m'en donner quittance au bas du bordereau.

« Mettez, lui dis-je, que vous recevrez cette
somme par mes mains, et de mes deniers. »

Il eut sur les lèvres un léger sourire et fit ce que
je demandais. Je pris congé et il me reconduisit.

« Je suis fâché, me dit-il gracieusement, que
nos relations aient commencé dans des conditions
aussi désagréables pour vous. Mais vous ne m'en
voudrez pas, j'en suis sûr, et vous n'en garderez même
pas mauvais souvenir, et je suis convaincu, si plus
tard vous voulez tenter quelque nouvelle spécula-
tion, qu'il ne vous répugnera pas de me donner
vos ordres. »

Je le remerciai, et je revins rue Vivienne.

Dès le jour même, je me mis à faire ce que
Léonce osait appeler la régularisation de ma
situation vis-à-vis de la caisse. Dirai-je mes
hésitations, mes angoisses, l'agitation qui fit

trembler ma main, quand il me fallut signer
d'un nom qui n'était pas le mien, quand j'ai écrit
mon écriture ? Comment ai-je pu franchir un tel
pas ? Il fallait que ma tête fût complètement
perdue. En effet, l'engrenage terrible où je m'étais
laissé prendre paralyse ma volonté et ma consci-
ence.

Cette infamie une fois commencée, je l'achevai
fiévreusement, rapidement ; j'eusse fait ainsi des
faux pour un million ! Puis, je retombai lourde-
ment sur mon bureau, brisé, pris d'un tel dégoût
de moi-même et de la vie, que je me demandais si
je ne me tuerais pas.

Maheurtier entra. Il était de joyeuse humeur ce
matin-là, et je dus paraître comme lui gai,
content et souriant ; suivant son habitude il me
demanda un aperçu des opérations de la veille.
De quel frisson je fus saisi à cette demande si
naturelle, et qu'il me faisait tous les jours ! Puis,
quand il jeta sur mes registres un œil distrait, je
crus remarquer que, sans rien dire, il suspectait
certaines signatures. Il n'en était rien cependant.
Au contraire, par une fatalité étrange, il se mit à
me féliciter de mon assiduité et de mon travail.
Quel moment il choisissait pour cela !

« Et véritablement, ajouta-t-il, mon cher
Causson, avec tant de bonnes qualités, vos appoin-
tements ne sont pas suffisants. Je prends sur moi
de les porter à trois mille francs. Plus tard,

cultures intensives qui ne sont pas exemptes de risques, la terre peut à peine nourrir celui qui la travaille, sans intermédiaire; elle constitue un placement aléatoire.

» La propriété bâtie, en province, considérée en tant que placement, est une exception. A Paris et dans quelques grandes villes, la propriété immobilière constitue un placement qui n'est pas à la portée de tout le monde.

» Et c'est au moment où tout le monde est atteint, que tout le monde pâtit, qu'on pense à augmenter de nouveau des charges accablantes. Le temps n'est pas éloigné, si cela continue, où l'on ne travaillera plus que dans l'intérêt de l'Etat, les bénéfices étant destinés un jour ou l'autre à faire marcher la machine administrative.

» Combien de temps cela durera-t-il ?

COMMENT LES RÉPUBLICAINS ÉCRIVENT L'HISTOIRE

Lorsque La Fontaine faisait répondre par l'agneau :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

il ne prévoyait évidemment pas que M. G. Rivet, député de la gauche et rédacteur au *Voltaire*, écrirait cette phrase monumentale, que nous trouvons dans ce journal à propos de l'émancipation américaine :

« La République n'était point encore née en France, et pourtant c'est, à vrai dire, elle qui a secouru les États-Unis. »

Voilà où en arrive la philosophie historique des républicains !

Sous ce titre : *M. de Mortillet conspué*, on lit dans la *Patrie* :

« Ils vont bien à Saint-Germain, et les séances du conseil municipal de cette charmante petite ville feraient aisément oublier les agitations et les violences des clubs les plus famés de Paris.

» Tout entier d'abord à la joie de s'être, comme il le dit, débarrassé du juge de paix du canton, qui a été envoyé avec avance à Penthoise, M. de Mortillet n'a pas tardé à payer cher ce singulier triomphe.

» Un conseiller, de ses adversaires, l'a traité, lui et sa bande, de lâches et de plats valets. Comme on demandait le huis-clos, ce conseiller s'est écrié : « Oui, vous avez peur d'entendre ce que j'avais à dire à ce monsieur ; si vous demandez le huis-clos, c'est que vous avez peur. »

» Et M. de Mortillet, si arrogant envers ses subordonnés, si hautain à la Chambre quand il demande : « Qu'est-ce que c'est que Dieu ? » M. de Mortillet, pâle et sans voix, paraissait avoir perdu jusqu'au fil de ses idées, sous le coup des injures et des invectives de son interlocuteur.

» Quelle triste figure faisait, en cette circonstance, le piètre maire de Saint-Germain. Il est plus facile de se le figurer que de le dépeindre. »

M. Pasteur a fait, à la dernière séance de l'Académie des sciences, une nouvelle communication sur la rage.

bientôt même, je l'espère, je les ferai porter à trois mille cinq.

Ce fut le comble. Je faillis éclater, avouer mon indignité. Je lui pris les mains, et je balbutiai des paroles inintelligibles. Il ne vit dans tout cela qu'une manifestation un peu excessive de ma reconnaissance, et il me dit doucement :

— Voyons, mon cher Causson, ne me remerciez pas avec cette chaleur. Je ne vous accorde même pas ce qui vous est dû.

Pourquoi n'a-t-il pas deviné la vérité ? pourquoi ne la lui ai-je pas avouée ? Oui ! il aurait pardonné à ma faiblesse, à mon repentir, il eût réparé mes fautes ; il m'aurait tiré des griffes des gredins qui m'exploitaient, et il aurait démasqué leurs manœuvres que, dans ma simplicité, je n'apercevais pas ; mais il était écrit qu'il en serait autrement !

Les jours d'après, bien que Macheurtier n'eût aucun soupçon, je me dis que je ne pouvais pas rester dans cette position, que tout cela devait avoir un terme, qu'un seul homme pouvait me tirer de cette impasse, celui-là même qui m'y avait poussé, Léonce. Je me décidai donc à aller chez lui. Mais, j'eus beau le demander, toujours je trouvais porte close. J'écrivis, pas de réponse.

Enfin un jour, en passant sur le boulevard pour me rendre rue Teitbout, je l'aperçus qui conduisait lui-même un élégant tilbury. Je courus au-

Depuis une année, il a vacciné 2,490 personnes, dont 1,726 individus de France ou d'Algérie.

Sur ce chiffre, il y a eu seulement 40 morts.

L'illustre savant a déclaré que cette mortalité, si faible qu'elle fût, provenait de profondes morsures à la face, et qu'il pensait y remédier à l'avenir en augmentant, dans certains cas, l'énergie de son traitement. Puis il a parlé longuement de la vaccination chez les chiens et de l'efficacité de son système chez ces animaux.

Le président de l'Académie, l'amiral Jurien de la Gravière, a encouragé M. Pasteur à continuer ses travaux, malgré les attaques injustes et passionnées qu'il lui faut subir et qui vont souvent jusqu'à la calomnie.

« Marchez avec confiance, a-t-il dit, l'Académie tout entière est avec vous. »

Ces paroles ont été saluées par d'unanimes applaudissements.

EN BULGARIE. — L'Agence libre transmet la dépêche suivante :

« Saint-Petersbourg, 5 novembre.

» Les dernières nouvelles de Bulgarie annoncent de graves événements. L'irritation contre la régence et le gouvernement est générale. Si ces deux pouvoirs ne disparaissent pas à bref délai, un soulèvement en masse est attendu. Etant donné la surexcitation des esprits, de nouvelles scènes de meurtres sont à craindre. »

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 6 novembre.

Nous venons de traverser une semaine de liquidation et les cours de nos rentes se ressentent des réalisations plus ou moins volontaires des acheteurs de primes : 3 0/0, 82.50 ; 4 1/2 0/0, 109.40.

Les actions du Crédit Foncier ont fait preuve d'une très grande fermeté. Le report en liquidation s'est élevé à 8 fr. ; on est à 1,410 au comptant et à 1,420 à terme. Les obligations à lots des diverses émissions ont un marché très suivi ; elles méritent de fixer l'attention des capitaux de placement, car l'attrait des plus-values se joint ici à l'attrait des lots ; et comme on fait encore avec ces valeurs un placement à plus de 3 0/0, on peut considérer ce taux comme exceptionnellement avantageux.

La Société Générale est en reprise à 475. La spéculation est peu active sur ce titre. C'est une valeur de portefeuille qui est surtout recherchée par les capitaux du comptant.

La Banque d'Escompte a repris son mouvement de hausse un moment interrompu. Elle est demandée à 532. Cette nouvelle étape va la rapprocher du cours de 600 auquel elle a droit.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants a progressé de 1.25 à 607.50. On a détaché aujourd'hui, à l'ouverture, le coupon de 7.50, à échéance de novembre. L'action a été ramenée à 600, elle coûte net 225.

La Banque Parisienne varie de 470 à 480 fr. Elle a un marché très animé. La publication du rapport présenté à l'assemblée du 8 octobre produit une excellente impression. Rompant avec les errements financiers, la Banque Parisienne publie la composition de son portefeuille. Les titres qu'elle possède sont estimés au-dessus de leur valeur réelle. Dans ces conditions, l'action vaut plus que le pair. On peut donc en acheter sans crainte au cours actuel, et l'on fait un placement à plus de 6 0/0.

La Baisse s'accroît sur les actions des Chemins Andalous, les actions du Pavage en Bois et les obligations des Tramways généraux. Les syndicats

devant de lui sur la chaussée, au risque de me faire écraser par les autres voitures ; je fis signe, j'appelai : Léonce !... Il m'aperçut, me fit un léger et gracieux salut et passa : la roue du tilbury frota ma cuisse et faillit me renverser. Je restai stupéfait.

— Gare donc ! criaient deux ou trois cochers.

Je n'eus que le temps de revenir sur le trottoir. J'étais exaspéré. — Quoi ! après ce qui s'était passé, il se jouait ainsi de moi, il me délaissait. « Tire-toi de là comme tu pourras ! » Et monsieur continuait à mener joyeuse vie ! — Pas un mot ; à peine un petit signe désigneux et protecteur ;... l'éclaboussure par-dessus le marché !...

Je serrais les poings de rage et j'avais soif de vengeance. Mais me venger, comment ? quelle plainte pouvais-je élever sans me perdre ?... Ah ! que le misérable comptait bien sur cette impossibilité ! J'étais désarmé, impuissant !

Je n'avais qu'une idée, une idée fixe : combler le déficit de ma caisse. Ce déficit était de cinquante mille francs ; que m'importait de l'augmenter ! Ne serais-je pas perdu aussi bien pour cinquante mille francs que pour cinq cent mille ?

J'étais dans un tel état de surexcitation que le plus naïf chevalier d'industrie, avec les promesses les plus dérisoires, aurait eu raison de moi. Mon digne ami, le vicomte de la Coudraye, le savait bien ! (A suivre.)

formés sur ces titres ont fait une campagne désastreuse ; au lieu d'avoir écoulé les titres dont ils s'étaient chargés, ils ont été obligés de reprendre ceux que le public leur a apportés.

La Banque de Paris et des Pays-Bas met en souscription publique, le 10 novembre, 40,000 obligations de 500 fr. de la Société Autrichienne-Hongroise privilégiée des chemins de fer de l'Etat.

Ces titres font partie de l'émission de 188,452 obligations autorisée par l'assemblée générale du 31 mai 1884. Il a été réalisé 108,452 obligations. Il en reste 80,000 dont 40,000 sont mises en souscription en France et 40,000 en Autriche-Hongrie et en Allemagne.

Ce sont des obligations dites de priorité. Elles ont un droit de préférence et d'antériorité aux actions, sur tous les produits nets des chemins de fer de la Société ainsi que sur une annuité de 6,200,000 florins garantie par les deux gouvernements et sur une annuité supplémentaire de 1,248,000 florins garantis par la Hongrie.

Le revenu annuel de 15 francs se paie par semestre en mars et septembre, net d'impôts. La compagnie a toujours pris les impôts à sa charge.

Le prix d'émission est fixé à 386 fr. On verse 50 francs en souscrivant, 136 francs à la répartition et 200 fr. en janvier. Mais il est préférable de souscrire en obligations libérées à 384.50 afin d'être privilégié à la répartition, car le succès de l'émission sera certainement considérable et les souscripteurs d'obligations non libérées seront exposés à une très forte réduction.

L'action de Panama est en bonnes demandes de 418 à 420. La spéculation à la baisse se voit forcée de procéder à des rachats ; c'est de là que viendra la hausse. Les travaux marchent d'une façon régulière dans l'isthme ; le cube extrait depuis le 1^{er} janvier dépasse un million par mois. Les obligations de la compagnie sont recherchées, notamment celles de la dernière émission.

Bonne tenue de nos chemins de fer. Obligations aux plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a chargé une commission spéciale de procéder à la révision du règlement sur les manœuvres de l'infanterie.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

- Le général de brigade Dimoff, président ;
- Le colonel Garnier des Garets, commandant le 77^e régiment d'infanterie ;
- Le lieutenant-colonel Marchand, commandant l'École militaire d'infanterie ;
- Le lieutenant-colonel Lallemant, du 88^e ;
- Le chef de bataillon d'infanterie Bouté, attaché au 2^e bureau de la direction d'infanterie au ministère de la guerre ;
- Le capitaine d'infanterie Menchez, attaché à la section technique de l'infanterie au ministère de la guerre.

On lit dans l'Armée territoriale :

« Alors qu'en France nous en sommes encore à attendre un essai de mobilisation, portant sur l'un de nos corps d'armée, la Russie procède partiellement aux mêmes essais. On télégraphie, en effet, de Saint-Petersbourg, à la date du 4^{er} novembre, que le régiment de Semenoff, sous les ordres du prince d'Oldenbourg, commandant en chef de la garde impériale et désigné comme candidat au trône de Bulgarie, a été mobilisé, à titre d'expérience. Les hommes choisis dans divers régiments portaient l'uniforme du régiment de Semenoff et étaient équipés en guerre avec quatre jours de vivres. Ils ont été dirigés sur Gratchina, par la voie ferrée de Varsovie. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR

L'UNION SAUMUROISE

Société de gymnastique, de tir et d'escrime.

La Commission d'organisation prévient le public et en particulier la jeunesse saumuroise, que la Société de gymnastique est définitivement constituée. Les exercices vont commencer très prochainement. Les personnes qui désirent faire partie de cette société sont priées de se faire inscrire chez :

- MM. Milon, 46, rue d'Orléans ;
- Terrien, 56, Grande-Rue ;
- Langlois, 32, rue du Portail-Louis ;
- Broum-Colin, 44, place de la Bi-lange.

SERVICE DES EAUX

MM. Guillon nous adressent la note suivante :

« En réponse à l'avis publié par M. Neu-

ber, numéro du journal *l'Echo Saumurois* en date 7 novembre.

» MM. Guillon ont l'honneur d'informer le public que MM. Fortin Hermann et Co de MM. Guillon, ces derniers ont fait sommation à ladite société, suivant exploit de M. Marcombre, huissier à Saumur, en date du 8 novembre 1886, d'avoir à leur remettre les services de l'exploitation des Eaux de Saumur, conformément aux conventions d'entre les parties, à peine de tous dommages-intérêts ; avec déclaration qu'ils entendent se pourvoir devant les tribunaux compétents pour les y contraindre. »

UN JOURNAL DE THÉÂTRE

La *Petite France* annonce que samedi a paru le premier numéro de *Anjou-Revue*, gazette des théâtres d'Angers, Saumur et Cholet.

Anjou-Revue doit paraître ce soir lundi au théâtre de Saumur.

Nous souhaitons plein succès à notre nouveau confrère.

EXPLICATION NÉCESSAIRE.

Au récit que font certains journaux, d'après l'*Avenir* de Rennes, d'un scandale arrivé dans une maison dite la *Solitude*, que l'on appelle un *couvent*, on pourrait croire que ce scandale a été occasionné par une personne tenant de près ou de loin à la vie religieuse.

Or, il est bon qu'on sache que la *Solitude*, à Rennes, est un asile où le département et les familles placent les jeunes filles dont la conduite laisse à désirer, dans l'espoir de les moraliser.

Il n'est pas étonnant, par suite, que les pensionnaires n'y arrivent pas toujours dans un état d'intégrité complète et que des faits analogues à celui qu'on cite puissent s'y passer. Personne, à coup sûr, ne saurait en rendre le *couvent* responsable.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

A partir de lundi prochain 15 novembre, on inaugurera, sur les lignes de l'Etat, un nouveau service avec des changements importants dans la marche des trains.

Nous publierons ce nouveau service dès le 15 novembre.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici la liste des affaires qui seront jugées dans la prochaine session de la Cour d'assises :

Josephine Cailleau, infanticide ; Antoine Gordin, attentat à la pudeur ; Jean Domergue, vol et tentative ; Jean Basseron, attentat à la pudeur ; Eugène Gaudin, attentat à la pudeur ; Yves Caballie, attentat à la pudeur ; Jean Ligé et Frédéric Ligé, assassinat, vol et complicité ; Louis Cadot, vols qualifiés ; Théodore Aucleri, vols qualifiés ; Normand, abus de confiance qualifiés.

On remarquera que, sur les douze affaires, il y en a la moitié qui sont des attentats aux mœurs sur des enfants.

DÉNONCIATION CONTRE LA GENDARMERIE

On écrit de Château-la-Vallière à la *Petite France* :

« Pourquoi voit-on à chaque instant les châtelains du pays entrer chez le brigadier de gendarmerie ? »

» Ce fonctionnaire serait-il réactionnaire ? On le croirait. Mais on parle d'épuration et nous pensons que, sans rendre le brigadier à la vie privée, on le déplacera.

» Notre canton est assez travaillé par les réactionnaires pour que nous n'ayons pas besoin encore de voir les salariés du gouvernement se mettre à leur remorque. »

Chacun connaît les fonctions d'un brigadier de gendarmerie, fonctions qui ne sont pas une sinécure, et qui le mettent en relations avec à peu près tous les habitants du ressort de la brigade. Elles ne se bornent pas en effet à ordonner ou à faire des notes et à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique.

Le surcroît de travail dont on a chargé ces modestes fonctionnaires les contraint même de reléguer au second plan cette partie de leur besogne. Le brigadier de gendarmerie est l'intermédiaire obligé entre les habitants des campagnes et l'autorité militaire. Il est de plus chargé de l'exécution de

plus grande partie des actes et arrêtés émanant de l'autorité administrative. Tout le monde a donc affaire à lui, à réactionnaires comme républicains.

Mais l'esprit de parti avoué à tel point certaines gens qu'elle leur fait commettre des fautes incommensurables. Si un châtelain ne va pas porter son livret militaire à la gendarmerie, s'il ne va pas prendre tel ou tel renseignement l'intéressant au point de vue de la mise en règle avec l'administration, il court d'une façon certaine à une pénalité; s'il accomplit son devoir de militaire ou d'administré, il compromet le brigadier de gendarmerie. On conviendra que tout cela est absurde, idiot. Quand les organes officiels d'un gouvernement arrivent à ce point de gâtisme, c'est que le gouvernement lui-même est un gouvernement gâteux.

(Avenir d'Indre-et-Loire.)

On écrit de Croix-de-Vie à l'Etoile de la France qu'un officier des douanes impose à ses subordonnés le choix d'une école pour leurs enfants. Cet officier n'entend nullement qu'on lui résiste, et il exige que ses subalternes retirent immédiatement leurs enfants de l'école choisie par eux pour les envoyer dans une classe de son choix, qui est, bien entendu, l'école laïque.

Il est bon de signaler la violence partout où elle se produit. Nul n'a le droit, d'après la loi, d'imposer à un père de famille pour ses enfants une école qui ne lui plaît pas. Voici le texte de la loi :

« L'instruction primaire... peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. » (Loi du 28 mars 1882, art. 4.)

Que ceux qui veulent faire élever leurs enfants dans les écoles libres ne se laissent pas intimider. Ils ont la loi pour eux. On vient d'annuler un arrêté du maire de Saint-Germain obligeant tous les fonctionnaires placés sous ses ordres à confier leurs enfants aux écoles laïques. L'article de loi que nous venons de citer n'est donc pas tout à fait lettre morte.

Nous sommes trop prompts à nous alarmer des menaces qui nous sont faites. Gardons notre indépendance, et par la fermeté de notre caractère, forçons nos adversaires à être plus mesurés dans leurs exigences.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1886.

NAISSANCES.

Le 3. — Eugène-Charles Dupuis, rue de Poitiers.
Le 5. — Albert Gauré, rue de la Visitation.
Le 8. — Renée-Henriette-Marie Pelou, quai de Limoges; — Charles-Victor Rabouan, rue de Poitiers; — Albertine-Joséphine Brunet, rue des Capucins.
Le 9. — Fernande Vincent, rue de Fenet; — Berthe-Augustine-Amélie-Pauline Sorrin, rue de Fenet.
Le 10. — Maurice-Paul Charpentier, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Adrienne-Marguerite Breton, rue Saint-Nicolas.
Le 12. — André-Louis Daviau, rue de la Cocasserie.
Le 14. — Henri-Maurice Riobé, place du Chardonnet; — Marie-Louise Cendré, rue Saint-Jean; — Renée Luzé, rue des Saules.
Le 17. — Gaston Robin, rue de Nantilly.
Le 18. — Pauline-Marie-Jeanne Zarak, rue de la Visitation; — Fernande Menard, rue de la Visitation.
Le 19. — Charles-Louis-Jean Moreau, rue de la Reine-de-Sicile; — Emile Soyer, rue de la Croix-Verte.
Le 20. — Jules-Victor Chapin, porte du Bourg; — Suzanne-Henriette Masseron, à l'Hospice.
Le 21. — Emile-Joseph Hattingen, à l'Hospice.
Le 23. — André-Alphonse Jaouën, rue de la Croix-Verte; — Albert-Constant Jaouën, rue de la Croix-Verte.
Le 24. — Abel Saulnier, rue de Fenet.
Le 25. — Marguerite Alliés, rue Courcou; — Marguerite-Louise Dechezelles, rue de Rouen.
Le 28. — Victor-Auguste Ribot, rue Pa; — Yves-Léon Perrot, rue de la Fidélité.

Le 29. — Marie Davy, rue des Moulins.
Le 30. — Fernonde Gazeau, rue de l'Abreuvoir.
Le 31. — Georges-Eugène Boistard, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 2. — Alexandre-Victor Dorby, jardinier, a épousé Louise-Ernestine Mazé, lingère, tous deux de Saumur.
Le 4. — Louis Goslard, employé, a épousé Catherine Ragot, chapeletière, tous deux de Saumur.
Le 5. — Henri-Benjamin-François Auger, chapelier, a épousé Léonie Monnier, chapeletière, tous deux de Saumur; — Victor Morisson, champignoniste, a épousé Augustine Chapin, sans profession, tous deux de Saumur.
Le 6. — Charles-Eugène Roucheux, garçon limonadier, a épousé Clotilde-Louise Ballier, couturière, tous deux de Saumur.
Le 11. — Émile-Antoine-Marie Marchini, chauffeur, a épousé Clémentine-Marie Roseau, couturière, tous deux de Saumur.
Le 18. — Claude-Jean-Théodore Prioux, charretier, a épousé Augustine-Henriette Machefer, sans profession, tous deux de Saumur; — Pierre-Émile-Eugène Travers, journalier, a épousé Célestine Ledan, domestique, tous deux de Saumur.
Le 23. — Renault-François Mascré, cavalier de manège, a épousé Louise-Hyacinthe Lefeü, cuisinière (veuve), tous deux de Saumur.
Le 25. — Charles-Hippolyte Dubois, facteur rural, a épousé Olympe-Sylvanie Libaud, domestique, tous deux de Saumur.
Le 30. — Louis Yvain, peintre en bâtisse, a épousé Joséphine-Arsène Gêronidif, chapeletière (veuve), tous deux de Saumur; — Henri Baranger, menuisier, a épousé Marie David, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Marcelle-Irène Sabathé, 4 ans, rue de la Visitation; — Anne Poupeau, sans profession, 27 ans, épouse Jacques Bonneau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 3. — Auguste Claude, cordonnier, 64 ans, rue de Fenet.
Le 4. — Philibertine Vitré, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 5. — Marie-Joséphine Dupuy, journalière, épouse Pierre-Louis Delaporte, rue de la Croix-Verte.
Le 6. — Jean Canillot, employé de chemin de fer, 44 ans, rue de la Croix-Verte.
Le 8. — Rose Bourgeois, blanchisseuse, 23 ans, à l'Hospice.
Le 10. — Marie-Charlotte Malécot, sans profession, 65 ans, épouse Paul Moreau, Grande-Rue.
Le 12. — Augustine-Philomène Dinne-court, lingère, 48 ans, épouse Constant Gargon, rue de l'Hôtel-Dieu; — Madeleine-Henriette Grimaud, 8 jours, rue de la Monnaie.
Le 13. — Jean-Baptiste Choizy, cavalier de manège, 36 ans, à l'Hospice.
Le 14. — Stanislas Lebreton, maçon, 39 ans, à l'Hospice.
Le 15. — Angélique Bougron, sans profession, 52 ans, épouse Urbain Charpignon, rue Pavée; — Théodore Delalande, comptable, 61 ans, à l'Hospice; — Jeanne Deniau, épouse Alexis Faisan, rue de la Croix-Verte.
Le 16. — Léandre Coulon, peintre en bâtisse, 40 ans, rue de l'Arsenal.
Le 17. — Albert Gauré, 15 jours, rue de la Visitation.
Le 18. — Marie-Anne Blossé, sans profession, 46 ans, épouse Aimé Landat, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 19. — Renée-Fernande Péan, 4 mois, île d'Offard; — Germaine Martin, 13 mois, rue des Capucins.
Le 21. — François-Nicolas Bellet, retraité, 76 ans, rue Saint-Nicolas.
Le 24. — Louis Leroux, flâssier, 82 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — Anne Guido, journalière, 39 ans.
Le 25. — Angèle Bodet, sans profession, 29 ans, épouse Marcel Blain, rue de Lorraine; — Louise Graud, couturière, 74 ans, veuve Hamel, à l'Hospice.
Le 26. — Maurice Lambert, 45 mois, rue du Temple.
Le 27. — Louise Fouet, sans profession, 77 ans, veuve Etienne Ménoré, rue des Capucins; — Pierre-Léon Poupier, 8 mois, cour d'Offard.
Le 28. — Ollivier Pegeau, jardinier, 58 ans, rue du Roi-René; — Estelle-Elisabeth

Bellœuvre, sans profession, 29 ans, rue Saint-Lazare.

Le 30. — Charles Pelot, jardinier, 39 ans, quai de Limoges; — Michel Hupont, journalier, 74 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 31. — Edouard Pinot, propriétaire, 64 ans, rue Notre-Dame.

Publications de mariage.

Louis-Marie Evin, valet de chambre, de Saumur, et Marie-Victoire Bordier, cuisinière, d'Angers.

Anatole-Marie-Auguste Noyer, coiffeur, et Marie-Pauline Cormeau, coiffeuse (veuve), tous deux de Saumur.

Antoine Douet, plâtrier, et Marie-Émilie Balzeau, sans profession, tous deux de Saumur.

LE TRAITEMENT DES VINS VERTS

Cette année, les vignobles des départements rivaux de la Loire et de plusieurs régions du Centre-Nord, récoltent des vins qui ont ce caractère spécial qu'on appelle *verdeur*. Ce phénomène est produit par la maturation irrégulière causée par le mildiou.

La verdeur, lorsqu'elle n'est pas exagérée, n'est pas un vice; au contraire, c'est une garantie de conservation pour les vins et c'est même un agrément.

Cependant lorsque le vin est trop vert, il est imbuvable, il ne peut dissimuler son acidité malgré les traitements et les coupages; il est nuisible à l'estomac; il se couvre rapidement de fleurs en couche épaisse.

Le raisin ayant été privé de sucre, le vin ne contient pas d'alcool; le seul élément de conservation qu'il possède est le tartre, mais il le possède en énorme proportion.

Cet agent le sauve souvent en frappant son ferment d'insolubilité. Aussi le vin très vert se maintient-il par la seule puissance du tartre qu'il renferme, prouvant encore, par cette stabilité rare, que les sels exercent sur le vin une action éminemment conservatrice.

Rebelle à la plupart des moyens employés pour adoucir son excès de verdeur, le vin trop acide se modifie pourtant sous l'influence de la grappe cuvant avec lui.

Quelques propriétaires, pour rendre ce vin buvable ou en avoir le débit, chose qui n'est pas facile, essayent de le noyer dans une forte proportion d'autre vin; mais, souvent ils compromettent le vin qu'on mélange avec eux et le modifient à peine; l'acide du mauvais vin perce toujours.

D'autres ont voulu saturer l'acidité des vins verts au moyen de la craie en poudre; ils ont obtenu de mauvais résultats.

D'autres, enfin, ont employé le sucre en assez forte proportion; c'était un progrès, mais le moyen seul ne suffisait pas; le vin augmentait de degré; son goût se modifiait un peu, mais restait toujours assez acide.

On a conseillé la double action et du sucre et du marbre blanc en poudre; l'application de ces moyens réunis produit des résultats.

Voici ce qui se passe dans cette opération, dit M. Machard: le marbre se décompose en chaux et en acide carbonique, la chaux s'unit à l'acide tartrique du tartre et forme un tartrate de chaux insoluble.

L'acide carbonique, dont on ne peut méconnaître l'identité complète avec celui que développe la fermentation du moût, reste en dissolution.

La tartrate de chaux existant déjà dans le moût, et l'acide carbonique s'y trouvant également par le fait même du développement de l'alcool, aucun de ces produits ne peut le moins du monde être nuisible.

Quant au tartre, dont le marbre blanc sature l'excès d'acide, il se trouve ramené à l'état de tartrate neutre de potasse, dont la saveur est en effet neutre et cesse d'être appréciable.

C'est au moyen de ces deux substances, le sucre à la dose de 5 à 6 kilogrammes par pièce de deux cents litres, et de 4 gramme à 4 gramme 1/2 par litre de carbonate de chaux, qu'on est assuré d'obtenir ces deux effets si désirables, la production d'alcool nécessaire et la saturation de l'acide en excès, dont l'effet est toujours si favorable à notre économie.

Les marbres de couleur contenant des oxydes métalliques dont l'emploi ne serait

pas sans inconvénient, le marbre blanc seul devra être employé en semblable opération.

Pour nous, nous conseillons surtout le sucrage de la vendange comme un des meilleurs moyens d'obvier à l'excès de verdeur. Dans le cas où l'on aurait négligé cette précaution ou dans celui où on l'aurait accomplie d'une façon insuffisante, il faudra mêler le vin défectueux à des produits moelleux et lourds et au besoin le viner.

(Journal viticole.) Emile VINCENT.

CONSEILS ET RECETTES.

NETTOYAGE DES BOISERIES

A l'entrée de l'hiver, on nettoie généralement les appartements à fond.

Pour laver les boiseries peintes d'un appartement, on pourra le faire avec de l'eau chlorurée; on passera ensuite une éponge imbibée d'eau fraîche. Pour les bordures dorées, cadres de tableaux et de glaces, meubles dorés, consoles, etc., on n'emploiera pas la même méthode, qui rongerait la dorure. On imprégnera une brosse douce du mélange suivant, avec lequel on frottera doucement les pâtes ou les bois dorés: vous ajoutez deux ou trois blancs d'œufs bien battus à 45 ou 20 grammes d'eau de javelle. Cette préparation, appliquée avec le soin que nous avons indiqué, fera revenir vos dorures.

Pour couper rapidement du verre, surtout quand il est épais, on enroule juste à la place voulue une ficelle trempée dans de l'essence de térébenthine, puis on l'allume et on asperge le verre d'eau froide; avec une légère pression, il se casse alors en suivant la direction de la ficelle.

Un ciment qui durcit très vite se prépare en mélangeant de la céruse avec de la glycérine. On peut l'employer pour les tuyaux d'eau ou de vapeur, de même que pour rendre étanches des réservoirs à pétrole ou à huile.

(La Science pratique.)

Il vient d'être mis en vente, à l'Épicerie Centrale, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le Sucre raffiné, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilogramme, à l'Épicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 6 novembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: La Toussaint; Paris qui s'en va; Monsieur Scapin, à la Comédie Française; Les Russes en Asie; Les Inondations dans le Midi; Le brigadier Rossignol. — Le Fil, nouvelle (suite), par Gustave Toudouze. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES: Le jour des Morts: La Bretonne. — Le jour des Morts en Espagne: Cimetière des environs de Séville. — Le vieux cimetière de la rue Marcadet, sur la Butte-Montmartre. — Le monument crématoire en construction au Père-Lachaise. — Le Théâtre illustré: Monsieur Scapin. — Asie Centrale: Inauguration du chemin de fer de Merv à la mer Caspienne. — Arrivée du premier train. — Le chemin de fer de la mer Caspienne à l'Oxus: Les travaux et les travailleurs. — Les inondations du Midi: Avignon. — Le brigadier Rossignol. — Tracé du chemin de fer de la mer Caspienne à l'Oxus. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 7 novembre 1886.

Versements de 96 déposants (6 nouveaux), 25,372 fr. 99.

Remboursements, 9,293 fr. 20.

Théâtre de Saumur
DIRECTION R. NEVEU
Lundi 8 novembre 1886,
Grand succès
LE COEUR ET LA MAIN

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Ch. Noitler et A. Beaumont,
musique de Ch. Lecocq.

Distribution :

Morales..... MM. Guernois.
Don Gaston, duc de Madère. Nory.
Le roi..... Vadius.
Don Mosquitos..... Duchâteau.
Baldonéro, brigadier..... Henrion.
Un capitaine..... Tabraise.
Un lieutenant..... Robert.
Un soldat..... Louis.
Micaëla..... M^{lle} Guilbert.
Dona Scholastica..... Schills.
Joseph..... Féal.
Anita, jardinière..... Prioleau.
Pépa, id..... Mallet.
Dolorès, id..... Henrion.
Inès, id..... Eugénie.
José, page..... Joliette.
Ascanio, id..... Victorine.
Pablo, id..... Loiseau.
Pascual, id..... Valérie.
Lazaro, id..... M. Mesle.

Dames d'honneur, courtisanes, officiers, soldats.

LE CHALET
Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe,
musique de A. ADAM.

DISTRIBUTION :

Max, sergent..... MM. Norval.
Daniel..... Guernois.
Betty..... M^{lle} Guilbert.

Paysans, paysannes, soldats.

ORDRE : 1^o Le Chalet ; — 2^o Le Cœur et la Main.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. e/a.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée**, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque

profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 4000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée) gratis à toute personne qui en fera la demande.

En vente la 44^e série.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un **bel album en chromolithographie** est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Librairie **ABEL PILON**, rue de la Harpe, 85, PARIS
A. LE VASSEUR & C^e, Éditeurs
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES ;
Gravures, Gouaches, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. GUYARD, notaire aux Rosiers, ayant cessé ses fonctions et étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON

Sise rue du Temple, n^o 17,
Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher, au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette ; au second étage, de chambre à coucher à feu ; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^e GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

I
UNE MAISON, située à Saumur, rue de Nantilly, n^o 29.

II
DEUX MAISONS se tenant, situées à Saumur, à l'entrée de la rue de Fenet, n^{os} 102 et 104.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un **jeune homme** se destinant au notariat.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR
ADJUDICATION AMIABLE
Le dimanche 28 novembre 1886, à midi, en la mairie d'Épiéds, **DES BIENS**

Dépendant de la succession de M. Louis Aubineau, propriétaire à Épiéds,

Consistant en : bâtiments, terres, prés, bois taillis et vignes, le tout contenant environ 10 hectares 37 ares, situés communes d'Épiéds, Morton et Saix.

S'adresser à M. CEBRON, arpenteur-géomètre à Doué-la-Fontaine, ou à M^e PINAULT. (732)

A LOUER
MAISON

Pour la Saint-Jean 1887,
Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n^o 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Genes.

VENTE D'UN BATEAU
Par adjudication volontaire.

Le dimanche 14 novembre 1886, à 3 heures du soir,
A la Mairie de Cunault (Maine-et-Loire),

On vendra aux enchères publiques le bateau à étrave l'*Avenir* avec tous ses agrès.

Ce bateau jauge 170 tonneaux et n'a servi que trois ans.
Il est ancré au port de Cunault.

A GÉNER
PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, **demande emploi** de dessinateur ou comptable.
S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LE PÊCHÉ DE LA GÉNÉRALE

Par CHARLES MÉROUVEL

La BOURSE ou la VIE

Par CAMILLE BIAS.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.
En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BÉRHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.
On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈRES

RUÈCHE

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille
Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.
Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat a été donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT									
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS					SAUMUR — BOURGUEIL				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 12	6 54	10 32	1 56	Loudun	8 42	1 53	9 11	
Saumur(état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	8 21	3 10	6 48	Bourgueil
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	8 43	3 23	7 07	8 20
Varr.-Chacé	2 31	7 16	8 49	10 57	2 15	8 55	3 35	7 19	8 32
Brézé s.-Cyr.	2 43	7 28	9 01	11 09	2 27	9 07	3 47	7 31	8 44
Montreuil(a)	2 55	7 40	9 13	11 21	2 39	9 19	3 59	7 43	8 56
— (dép.)	3 07	7 52	9 25	11 33	2 51	9 31	4 11	7 55	9 08
Thouars	3 19	8 04	9 37	11 45	3 03	9 43	4 23	8 07	9 20
Loudun	3 31	8 16	9 49	11 57	3 15	9 55	4 35	8 19	9 32

LIGNE D'ORLÉANS									
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS					SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48
St-Martin	3 20	7 07	9 25	1 33	Varenes	3 38	8 33	9 38	13 00
St-Clément	3 32	7 19	9 37	1 45	Port-Boulet	3 50	8 45	9 50	13 12
Les Rosiers	3 44	7 31	9 49	1 57	La Chapelle	4 02	8 57	10 02	13 24
La Ménitré	3 56	7 43	10 01	2 09	Langeais	4 14	9 09	10 14	13 36
Angers	4 08	7 55	10 13	2 21	Tours	4 26	9 21	10 26	13 48

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	6 54	8 34	10 14	11 54	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37
Saumur(état)	6 50	8 28	10 08	11 48	Baugé-l Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44
Nantilly	7 04	8 37	10 17	11 57	le Vaudelnay	6 34	9 16	12 29	1 51
Montreuil(a)	7 16	8 49	10 29	12 09	Montreuil(a)	6 40	9 23	12 37	2 01
— (dép.)	7 28	9 01	10 41	12 21	— (dép.)	6 46	9 29	12 45	2 07
le Vaudelnay	7 40	9 13	10 53	12 33	Nantilly	6 52	9 35	12 53	2 13
Baugé	7 52	9 25	11 05	12 45	Saumur(état)	6 58	9 41	13 01	2 19
Doué	8 04	9 37	11 17	12 57	Saumur(ori.)	7 04	9 47	13 09	2 25